ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS75

AMENDEMENT

présenté par
Mme Martin (Alpes-Maritimes), Mme Bonnivard, Mme Corneloup, M. Duparay, Mme Sylvie Bonnet, M. Bazin, Mme Fruchon et M. Boucard

---

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.